



TR/SS

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE CIRCULATION ET STATIONNEMENT

RUE GALILEE (V.C) Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que d'importants travaux vont être entrepris rue Galilée par la société FGC – 72 route de Longjumeau – 91160 Ballainvilliers agissant pour le compte de la Sogetrel – 14/16 avenue du Québec – 91140 Villebon-sur-Yvette (réparation réseau télécom),

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation et le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **rue Galilée au droit du n°66** à compter du **12 décembre 2022 à 8 heures 30** jusqu'au **16 décembre 2022 à 17 heures** :

- **Rue barrée sur le tronçon** compris entre **l'avenue de l'industrie et le n°5** les **12 et 13 décembre 2022 uniquement** : pour les riverains **uniquement** avec **limitation de vitesse à 30 km/h**,
 - **Mise en impasse** depuis le quai Auguste Deshaies :
 - **La déviation** se fera par l'avenue de l'industrie, le boulevard du Colonel Fabien, la rue Jean Mazet, le quai Henri Pourchasse puis le quai Auguste Deshaies,
- **Neutralisation partielle des trottoirs** au droit des n°5 et 6 : le cheminement des piétons sera maintenu.

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Société FGC – 72 route de Longjumeau – 91160 Ballainvilliers.

FAIT EN MAIRIE, LE 22 NOV. 2022

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
et par délégation
Clément Pecqueux
Adjoint au Maire



PUBLIE SUR Ivry94.fr 23 NOV. 2022
LE

Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publics



Nathalie Leberthon